

## **Compte Rendu du Conseil Municipal du 12 Avril 2021**

### **Conseil Municipal :**

Présents : MC Decosterd, S. Perrin, J.M Bragato, E. Bonneton, E. Cogo, R. Nardini, C. Py, J. Gasc

Absents excusés : D. de Laforcade, A. Aubaret

Secrétaire de séance : Eric Cogo

### **Délibération 2-1-2021 : Vote du taux des taxes :**

- Suite au Conseil Municipal du 15 Mars dernier et à la présentation des orientations budgétaires pour 2021, le Maire et son Adjoint aux Finances proposent au Conseil Municipal, une augmentation du taux de la taxe foncière sur le bâti désormais proposée à **37.4% (au lieu de 33.7% précédemment)** et de maintenir le taux de la taxe foncière sur le non bâti à **66.12 %**.
- Votée à la majorité des présents avec 1 abstention

### **Délibération 2-2-2021 : Vote du budget primitif :**

- Présentation du budget primitif avec les projections de recettes et dépenses prévues sur les budgets de fonctionnement et investissement. Ce budget à l'équilibre pour ces deux sections a été établi en intégrant notamment d'ores et déjà une augmentation des dépenses liées à la participation au

financement du gymnase du futur Lycée de Gragnague et à un accroissement du nombre d'enfants de Saint Jean Lherm dans les écoles de Montastruc et Gragnague.

- Voté à l'unanimité des présents,

### **Questions/Points divers :**

- Participation citoyenne : Le Major Thierry Gros, Commandant de brigade de L'Union et la Cheffe Marie Maçonneau de la Brigade de Montastruc sont venus présenter au Conseil Municipal le dispositif de participation citoyenne. Ce dispositif consiste à nommer au sein des communes des référents connus des habitants des quartiers qui auront pour rôle d'être un relais entre la gendarmerie et la commune et qui seront attentifs à la vie du quartier. Ces référents lorsqu'ils seront informés d'évènements suspects (et en aucun cas d'informations à caractère personnel) transmettront ces renseignements à la gendarmerie dans le respect des libertés individuelles. A noter que ces référents ne disposent d'aucun droit de police.

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à ce projet. Il reste maintenant à nommer les référents au sein de notre commune puis plusieurs réunions seront organisées pour informer les habitants de la commune et ensuite activer le dispositif.